



**PROCES VERBAL  
DE LA SEANCE DU BUREAU  
du mercredi 18 septembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit septembre à 10 heures 30, le BUREAU de l'UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes Flandres Lys à La Gorgue sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques DEWYNTER.

**Etaient présents :** M. J.J DEWYNTER – T. LAZARO – B. BAES – J. DARQUES – J.P BOONAERT – F. DELANNOY – M. TURPIN – M. DESMAZIERES – M. A. BONDUAUEUX – Mme KEIGNAERT – Mme E. STAELEN – Mme M. A BECKAERT

**Excusés absents:** M. J. DEVOS – C. DELASSUS – M. BOULINGUIEZ – J.M DELERIVE

Monsieur Jean-Philippe BOONAERT est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du Bureau du 29 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**Délibérations vote du Comité**

**Administration générale :**

- 1 Avis sur la révision des statuts du SmageAa et le retrait de l'USAN de ce syndicat.
- 2 Commission Locale de l'eau de l'Audomarois – renouvellement des membres – proposition de candidatures.
- 3 Rapport d'activités 2018 du SYMSAGEL
- 4 Cérémonie en l'honneur de monsieur Etienne BAJEUX, Président honoraire de l'USAN.

**Finances :**

- 5 Décision budgétaire modificative n° 1 – Budget Principal 2019.

**Ressources humaines :**

- 6 Tableau des effectifs des personnels titulaires et stagiaires à temps complet au 18 septembre 2019 ;

**Marchés publics :**

- 7 Etude d'analyse multicritères sur le bassin de l'USAN – Responsabilité conjointe dans le retard de livraison – levée de garantie et exonération de pénalités.

**Gestion des réseaux :**

- 8 Validation du programme d'entretien et financement par l'Agence de l'eau.

## **1/ Avis sur la révision des statuts du SmageAa et le retrait de l'USAN de ce syndicat.**

### **Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques DEWYNTER**

Comme vous le savez, l'USAN adhère pour l'instant au SmageAa pour les communes de Noordpeene, Ebbalinghem, Lynde et Renescure au titre du SAGE.

Or, et pour rappel, la totalité de la CCFI est intégrée par transfert de compétence à l'USAN pour les compétences GEMAPI et SAGE conformément à l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2018.

Dans le cadre de la révision en cours des statuts du SmageAa, notre comité syndical, par délibération du 29 mai 2019, a sollicité le retrait de l'USAN de ce syndicat mixte.

Par délibération en date du 12 juin 2019, le comité syndical du SmageAa a délibéré à l'unanimité en faveur du retrait de l'USAN.

Par ailleurs, le SmageAa nous a également sollicité ainsi que de tous ses membres afin d'émettre un avis sur la révision de ses statuts validant de facto le retrait de l'USAN.

Il nous est donc proposé :

- de confirmer notre demande de retrait du SmageAa.
- d'émettre un avis favorable sur la révision des statuts du SmageAa tels qu'ils vous les sont présentés en annexe.

Le Bureau a émis un avis favorable.

## **2/ Commission Locale de l'eau de l'Audomarois – renouvellement des membres – proposition de candidatures**

### **Rapporteur : Monsieur Jérôme DARQUES**

Dans le cadre du renouvellement de ses membres, le président de la Commission Locale de l'eau (CLE) de l'Audomarois demande à chacune des structures représentées dont l'USAN une proposition de candidature.

A ce stade, il est précisé que cette proposition ne vaut en aucun cas désignation ou nomination, sachant que les membres de chaque CLE sont nommés par monsieur le Préfet par voie d'arrêté.

C'est dans ce cadre que notre comité syndical propose aujourd'hui la candidature de Madame Sandrine KEIGNAERT afin de représenter l'USAN au sein de la CLE de l'Audomarois.

Le Bureau a émis un avis favorable.

### **3/ Rapport d'activités 2018 du SYMSAGEL**

#### **Rapporteur : Monsieur Jérôme DARQUES**

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de mettre à l'information du Comité Syndical le rapport d'activités 2018 du Symsagel auquel notre syndicat mixte adhère pour la compétence SAGE.

Ce rapport qui est présenté chaque année aux membres du Comité Syndical ainsi que le compte administratif 2018, retrace l'ensemble des différentes actions menées par le Symsagel au cours de l'année 2018.

Ce rapport est à disposition pour consultation au sein des bureaux de l'USAN aux heures d'ouverture du public : 8h30 – 12h00 et 13h30 – 16h30 ou sur le site internet de l'USAN à l'adresse suivante : [www.usan.fr/publications-legales/rapport-dactivites/](http://www.usan.fr/publications-legales/rapport-dactivites/)

Le Bureau a émis un avis favorable.

### **4/ Cérémonie en l'honneur de monsieur Etienne BAJEUX, Président honoraire de l'USAN.**

#### **Rapporteur : monsieur Jean-Jacques DEWYNTER**

Par courrier en date du 18 juin 2019, monsieur le préfet a accordé à monsieur Etienne BAJEUX la présidence honoraire de notre syndicat.

Il vous est proposé d'autoriser monsieur le président à financer au nom de l'USAN les cadeaux afférents à cette distinction sur le compte de notre régie dans une enveloppe maximale de 500 euros.

Les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits à l'article 6257 du budget principal.

Le Bureau a émis un avis favorable.

### **5/ Décision budgétaire modificative n° 1 – Budget Principal 2019.**

#### **Rapporteur : monsieur Thierry LAZARO**

Il est demandé au Comité Syndical d'adopter la présente décision budgétaire modificative n°1 et d'ouvrir les crédits nécessaires au budget Principal 2019.

Il s'agit notamment de régulariser les écritures liées à la vente du tracteur routier immatriculé 679 ZD 59.

<b>Section de fonctionnement</b>				
	<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Fonction</i>	<i>Affectation</i>
Dépense	*042	6761	831	+ 4 200.00
Recette	77	775	831	+ 4 200.00
<b>Section d'investissement</b>				
	<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Fonction</i>	<i>Affectation</i>
Dépense	21	2183	831	+ 4 200.00
Recette	*040	192	831	+ 4 200.00

Le montant total de la section de fonctionnement s'équilibre à 7 244 700.00 €  
et  
le montant total de la section d'investissement s'équilibre à 7 870 200.00 €

Le Bureau a émis un avis favorable.

**6/ Tableau des effectifs des personnels titulaires et stagiaires à temps complet au 18 septembre 2019**

**Rapporteur : Monsieur Thierry LAZARO**

Il vous est proposé d'adopter le nouveau tableau des effectifs du personnel en tenant compte des emplois titulaires et stagiaires.

**TABLEAU DES EFFECTIFS DES PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES  
A TEMPS COMPLET AU 18 SEPTEMBRE 2019**

CADRE D'EMPLOI	GRADE	CADRE ACTUEL	CADRE NOUVEAU
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
ATTACHÉ	Attaché Principal (détaché sur emploi fonctionnel de Directeur général)	1	1
	Attaché	0	0
REDACTEUR	Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
	Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	0	0
	Rédacteur	0	0
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
	Principal 2 <sup>ème</sup> classe	3	3
	Adjoint administratif	0	0
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>6</b>	<b>6</b>

FILIERE TECHNIQUE			
INGENIEUR	Ingénieur principal	2	2
	Ingénieur	0	0
TECHNICIEN	Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
	Technicien Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
	Technicien	0	0
AGENT DE MAITRISE	Agent de Maitrise Principal	2	2
	Agent de Maitrise	3	3
ADJOINT TECHNIQUE	Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	3
	Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	7	6
	Adjoint Technique	8	9
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>27</b>	<b>27</b>

TABLEAU DES EFFECTIFS DES PERSONNELS CONTRACTUELS  
A TEMPS COMPLET AU 18 SEPTEMBRE 2019

CADRE D'EMPLOI	GRADE	CADRE ACTUEL	CADRE NOUVEAU
INGENIEUR	Ingénieur	1	1
TECHNICIEN	Technicien	1	1
ADJOINT TECHNIQUE	Adjoint technique	2	2
ADJOINT ADMINISTRATIF	Adjoint Administratif	1	1
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>5</b>	<b>5</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>38</b>	<b>38</b>
----------------------	-----------	-----------

Le Bureau a émis un avis favorable.

**7/ Etude d'analyse multicritères sur le bassin de l'USAN – Responsabilité conjointe dans le retard de livraison – levée de garantie et exonération de pénalités.**

**Rapporteur : Monsieur Thierry LAZARO**

Par délibération en date du 27 juin 2014, notre comité a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour une étude d'analyse multicritères préalable à la réalisation d'un Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) sur le bassin versant de l'Yser.

Ce marché a été notifié à l'entreprise « SA Egis Eau » le 3 novembre 2014 pour un montant de 144 187,20 € TTC hors tranche conditionnelle (celle –ci n'a pas été levée).

A l'origine, la durée du marché calqué sur les anciennes études « d'analyse coût-bénéfice » était de 10 mois.

Or, et alors que l'analyse coût-bénéfice consistait principalement en la réalisation d'un modèle économique, l'analyse multicritères intègre de nombreux livrables environnementaux non-quantifiables à priori en dehors d'études plus « poussées ».

De plus, s'agissant d'une approche nouvelle, les partenaires institutionnels et les services instructeurs n'ont pas été en mesure de transmettre immédiatement leurs conseils et recommandations définitifs faute d'interprétation conjointe et précise du contenu des livrables.

Par voie de conséquence non exclusive, la maîtrise d'œuvre a dû revoir plusieurs fois ses travaux afin de les rendre opérationnels.

A ce niveau, il faut préciser que le cahier des charges de cette étude, son estimation et sa durée ont été validés par un comité de pilotage technique composé des partenaires institutionnels et de l'USAN.

Par ailleurs, aucun des scénarii proposés successivement par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre n'a fait l'objet d'un consensus auprès des élus concernés.

Pour l'ensemble de ces raisons, l'USAN maître d'ouvrage, a considérablement sous-estimé la durée de cette étude pourtant validée en amont par l'ensemble des partenaires du comité de pilotage.

C'est pourquoi au vu de la responsabilité conjointe et indissociable de ce retard, il vous est proposé :

- de ne pas appliquer à l'entreprise « SA Egis Eau » les pénalités de retard prévues au marché.
- d'autoriser monsieur le trésorier de Loos les Weppes à lever la retenue de garantie du montant de 7 209,36 € TTC tout en vous précisant que le montant initial du marché (144 187,20 €) a quant à lui été respecté.

Le Bureau a émis un avis favorable.

## **8/ Validation du programme d'entretien et financement par l'Agence de l'eau**

### **Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques DEWYNTER**

Depuis 2008, l'USAN a entamé l'élaboration de plans de gestion sur les cours d'eau non domaniaux de son territoire. Le linéaire de l'USAN a été découpé en tenant compte de la cohérence hydrographique et des masses d'eau de la Directive Cadre sur l'Eau.

A ce jour, sur la base du nouveau territoire défini au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la suite du transfert de la compétence GEMAPI par les EPCI-FP, 8 plans de gestion pluriannuels bénéficient d'un arrêté préfectoral portant autorisation au titre du Code de l'Environnement et d'une Déclaration d'Intérêt Général.

Les Plans de Gestion du Frênelet et du territoire Lys/Deûle ont été réduits des linéaires repris en gestion par la MEL et la CABALLR. Le territoire Lys / Deûle est aujourd'hui le territoire Lys rive droite.

Le Plan de Gestion de la Longue Becque et de la Melde est encore en cours d'instruction réglementaire et l'enquête publique peut être envisagée en 2020.

**Ainsi, le linéaire retenu pour les actions d'entretien des cours d'eau gérés par l'USAN au titre des plans de gestion pluriannuels pour les années 2019 à 2022 est de 764 km.**

*Cf. Récapitulatif des linéaires annexe 1 :*

Des nouveaux linéaires devront prochainement faire l'objet d'un plan de gestion :

- les nouveaux linéaires du territoire Lys rive droite (ex-SI3H) seront ajoutés au renouvellement du plan de gestion initial,
- le territoire de la Falaise Morte, nouvellement confié par la CCHF, sera réalisé par l'USAN ;
- les territoires Vieille Lys et Lawe, confiés en gestion par la CCFL et en lieu et place de l'ex-SIPAL, dont l'élaboration des plans de gestion est prévue par le SYMSAGEL ;
- le territoire de la Naviette et de la Deûle, sur la CC Pévèle-Carembault, fera l'objet d'un plan de gestion qui intégrera les nouveaux linéaires. Une coordination avec la MEL et la CAHC sera nécessaire.

### **Interventions programmées**

Le territoire présente de grandes disparités de pentes, de nature de sols, de vitesses d'écoulement..., les objectifs d'entretien peuvent donc varier d'un secteur à un autre mais globalement l'objectif du programme d'entretien est de mettre en œuvre des actions destinées à « contrôler » et guider l'évolution naturelle des milieux pour les maintenir dans un état d'équilibre favorable à la gestion hydraulique, la prévention des inondations et à l'atteinte du bon état écologique (DCE) tout en conciliant les usages et les facteurs humains présents sur le territoire.

L'entretien est programmé sur 5 ans sur l'ensemble des plans de gestion.

Plusieurs objectifs sont donc poursuivis par l'USAN :

- ✓ Assurer le bon écoulement des eaux par la surveillance du réseau et la gestion des embâcles et déchets
- ✓ Lutter contre les dysfonctionnements hydrauliques dus à un développement abondant de la végétation herbacée
- ✓ Maintenir, gérer, développer la ripisylve
- ✓ Lutter contre les espèces invasives

L'opération d'entretien de cours d'eau au titre des plans de gestion pluriannuels, au titre des années 2019 à 2022, soit sur 764 km, consiste en :

- la gestion sélective des embâcles et des déchets,
- la surveillance du réseau hydrographique,
- l'entretien de la ripisylve,
- la gestion des herbacées et le faucardage raisonné,
- la gestion des espèces invasives.

### **Financement prévisionnel des travaux d'entretien :**

L'Agence de l'Eau Artois Picardie, dans le cadre de son XI<sup>ème</sup> programme d'interventions (2019 – 2024), peut apporter une participation financière forfaitaire de 750 € HT (ou 900 € TTC) sur 3 années pour les opérations d'entretien de cours d'eau programmées dans le cadre de plan de gestion pluriannuels dûment autorisés ou en cours d'instruction.

Le Président propose de valider :

- la mise en œuvre des travaux d'entretien programmés dans le cadre des plans de gestion pluriannuels, en conformité aux arrêtés préfectoraux portant autorisation des opérations, au titre des années 2019 à 2022,
- la demande de participation financière faite auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, pour la mise en œuvre des dits travaux d'entretien.

Le Bureau a émis un avis favorable.



## Annexe 1 :

**Récapitulatif des linéaires :**

Plan de Gestion	Critère du linéaire	Arrêté préfectoral	Linéaire retenu 2019-2022 (km)	Linéaire prévisionnel (km)
Yser	Arrêté préfectoral, étude PGE	26/09/2016	353 km	
Nieppe	Arrêté préfectoral, étude PGE	05/04/2017	52,2 km	
Bourre	Arrêté préfectoral, étude PGE	14/12/2016	27,1 km	
Méteren Becque	Arrêté préfectoral, étude PGE	28/12/2015	49 km	
Lys rive droite (ex-Lys – Deûle pour partie)	Cours d'eau classés par la DDTM (valeur 2015) / déduction des linéaires MEL et CABALLR + nouveau linéaire suite Statuts USAN 2019	13/06/2016	67,5 km	
		à venir (ex-SI3H)		38,7 km
Longue Becque et Melde	Cours d'eau classés par la DDTM (valeur 2015)	réponse à la consultation administrative en septembre 2019	52,2 km	
Frênelet	Réseau de l'étude PGE / déduction des linéaires MEL et CABALLR	28/06/2019	23,5 km	
Plate Becque et Borre Becque +	Arrêté préfectoral, étude PGE	06/12/2017	91,9 km	
Grande Becque de Saint Jans	Arrêté préfectoral, étude PGE	19/09/2017	47,5 km	
Vieille Lys	Cours d'eau classés par la DDTM (valeur 2015)	à venir SYMSAGEL		45,8 km + 6,7 km
Lawe	Cours d'eau classés par la DDTM (valeur 2015)	à envisager SYMSAGEL (ex-SIPAL)		8,8 km
Falaise Morte	Cours d'eau classés par la DDTM (valeur 2015) / nouveau linéaire suite Statuts USAN 2019	à venir USAN		31 km
Deûle / Naviette	Cours d'eau classés par la DDTM (valeur 2015) / nouveau linéaire suite Statuts USAN 2019	à venir USAN		18 km + 18,2 km
<b>TOTAL</b>			<b>763,9 km</b>	<b>167,2 km</b>

*L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Président remercie les membres du Bureau et lève la séance.*

**Les membres du Bureau**



**PROCES VERBAL  
DE LA SEANCE DU BUREAU  
du mercredi 18 septembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit septembre à 10 heures 30, le BUREAU de l'UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes Flandres Lys à La Gorgue sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques DEWYNTER.

**Etaient présents :** M. J.J DEWYNTER – T. LAZARO – B. BAES – J. DARQUES – J.P BOONAERT – F. DELANNOY – M. TURPIN – M. DESMAZIERES – M. A. BONDUAUEUX – Mme KEIGNAERT – Mme E. STAELEN – Mme M. A BECKAERT

**Excusés absents:** M. J. DEVOS – C. DELASSUS – M. BOULINGUIEZ – J.M DELERIVE

Monsieur Jean-Philippe BOONAERT est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du Bureau du 29 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**Délibérations vote du Comité**

**Administration générale :**

- 1 Avis sur la révision des statuts du SmageAa et le retrait de l'USAN de ce syndicat.
- 2 Commission Locale de l'eau de l'Audomarois – renouvellement des membres – proposition de candidatures.
- 3 Rapport d'activités 2018 du SYMSAGEL
- 4 Cérémonie en l'honneur de monsieur Etienne BAJEUX, Président honoraire de l'USAN.

**Finances :**

- 5 Décision budgétaire modificative n° 1 – Budget Principal 2019.

**Ressources humaines :**

- 6 Tableau des effectifs des personnels titulaires et stagiaires à temps complet au 18 septembre 2019 ;

**Marchés publics :**

- 7 Etude d'analyse multicritères sur le bassin de l'USAN – Responsabilité conjointe dans le retard de livraison – levée de garantie et exonération de pénalités.

**Gestion des réseaux :**

- 8 Validation du programme d'entretien et financement par l'Agence de l'eau.

## **1/ Avis sur la révision des statuts du SmageAa et le retrait de l'USAN de ce syndicat.**

### **Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques DEWYNTER**

Comme vous le savez, l'USAN adhère pour l'instant au SmageAa pour les communes de Noordpeene, Ebblinghem, Lynde et Renescure au titre du SAGE.

Or, et pour rappel, la totalité de la CCFI est intégrée par transfert de compétence à l'USAN pour les compétences GEMAPI et SAGE conformément à l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2018.

Dans le cadre de la révision en cours des statuts du SmageAa, notre comité syndical, par délibération du 29 mai 2019, a sollicité le retrait de l'USAN de ce syndicat mixte.

Par délibération en date du 12 juin 2019, le comité syndical du SmageAa a délibéré à l'unanimité en faveur du retrait de l'USAN.

Par ailleurs, le SmageAa nous a également sollicité ainsi que de tous ses membres afin d'émettre un avis sur la révision de ses statuts validant de facto le retrait de l'USAN.

Il nous est donc proposé :

- de confirmer notre demande de retrait du SmageAa.
- d'émettre un avis favorable sur la révision des statuts du SmageAa tels qu'ils vous les sont présentés en annexe.

Le Bureau a émis un avis favorable.

## **2/ Commission Locale de l'eau de l'Audomarois – renouvellement des membres – proposition de candidatures**

### **Rapporteur : Monsieur Jérôme DARQUES**

Dans le cadre du renouvellement de ses membres, le président de la Commission Locale de l'eau (CLE) de l'Audomarois demande à chacune des structures représentées dont l'USAN une proposition de candidature.

A ce stade, il est précisé que cette proposition ne vaut en aucun cas désignation ou nomination, sachant que les membres de chaque CLE sont nommés par monsieur le Préfet par voie d'arrêté.

C'est dans ce cadre que notre comité syndical propose aujourd'hui la candidature de Madame Sandrine KEIGNAERT afin de représenter l'USAN au sein de la CLE de l'Audomarois.

Le Bureau a émis un avis favorable.

### **3/ Rapport d'activités 2018 du SYMSAGEL**

#### **Rapporteur : Monsieur Jérôme DARQUES**

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de mettre à l'information du Comité Syndical le rapport d'activités 2018 du Symsagel auquel notre syndicat mixte adhère pour la compétence SAGE.

Ce rapport qui est présenté chaque année aux membres du Comité Syndical ainsi que le compte administratif 2018, retrace l'ensemble des différentes actions menées par le Symsagel au cours de l'année 2018.

Ce rapport est à disposition pour consultation au sein des bureaux de l'USAN aux heures d'ouverture du public : 8h30 – 12h00 et 13h30 – 16h30 ou sur le site internet de l'USAN à l'adresse suivante : [www.usan.fr/publications-legales/rapport-dactivites/](http://www.usan.fr/publications-legales/rapport-dactivites/)

Le Bureau a émis un avis favorable.

### **4/ Cérémonie en l'honneur de monsieur Etienne BAJEUX, Président honoraire de l'USAN.**

#### **Rapporteur : monsieur Jean-Jacques DEWYNTER**

Par courrier en date du 18 juin 2019, monsieur le préfet a accordé à monsieur Etienne BAJEUX la présidence honoraire de notre syndicat.

Il vous est proposé d'autoriser monsieur le président à financer au nom de l'USAN les cadeaux afférents à cette distinction sur le compte de notre régie dans une enveloppe maximale de 500 euros.

Les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits à l'article 6257 du budget principal.

Le Bureau a émis un avis favorable.

### **5/ Décision budgétaire modificative n° 1 – Budget Principal 2019.**

#### **Rapporteur : monsieur Thierry LAZARO**

Il est demandé au Comité Syndical d'adopter la présente décision budgétaire modificative n°1 et d'ouvrir les crédits nécessaires au budget Principal 2019.

Il s'agit notamment de régulariser les écritures liées à la vente du tracteur routier immatriculé 679 ZD 59.

<b>Section de fonctionnement</b>				
	<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Fonction</i>	<i>Affectation</i>
Dépense	*042	6761	831	+ 4 200.00
Recette	77	775	831	+ 4 200.00
<b>Section d'investissement</b>				
	<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Fonction</i>	<i>Affectation</i>
Dépense	21	2183	831	+ 4 200.00
Recette	*040	192	831	+ 4 200.00

Le montant total de la section de fonctionnement s'équilibre à 7 244 700.00 €  
et  
le montant total de la section d'investissement s'équilibre à 7 870 200.00 €

Le Bureau a émis un avis favorable.

**6/ Tableau des effectifs des personnels titulaires et stagiaires à temps complet au 18 septembre 2019**

**Rapporteur : Monsieur Thierry LAZARO**

Il vous est proposé d'adopter le nouveau tableau des effectifs du personnel en tenant compte des emplois titulaires et stagiaires.

**TABLEAU DES EFFECTIFS DES PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES  
A TEMPS COMPLET AU 18 SEPTEMBRE 2019**

CADRE D'EMPLOI	GRADE	CADRE ACTUEL	CADRE NOUVEAU
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
ATTACHÉ	Attaché Principal (détaché sur emploi fonctionnel de Directeur général)	1	1
	Attaché	0	0
REDACTEUR	Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
	Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	0	0
	Rédacteur	0	0
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
	Principal 2 <sup>ème</sup> classe	3	3
	Adjoint administratif	0	0
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>6</b>	<b>6</b>

FILIERE TECHNIQUE			
INGENIEUR	Ingénieur principal	2	2
	Ingénieur	0	0
TECHNICIEN	Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
	Technicien Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
	Technicien	0	0
AGENT DE MAITRISE	Agent de Maitrise Principal	2	2
	Agent de Maitrise	3	3
ADJOINT TECHNIQUE	Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	3
	Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	7	6
	Adjoint Technique	8	9
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>27</b>	<b>27</b>

TABLEAU DES EFFECTIFS DES PERSONNELS CONTRACTUELS  
A TEMPS COMPLET AU 18 SEPTEMBRE 2019

CADRE D'EMPLOI	GRADE	CADRE ACTUEL	CADRE NOUVEAU
INGENIEUR	Ingénieur	1	1
TECHNICIEN	Technicien	1	1
ADJOINT TECHNIQUE	Adjoint technique	2	2
ADJOINT ADMINISTRATIF	Adjoint Administratif	1	1
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>5</b>	<b>5</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>38</b>	<b>38</b>
----------------------	-----------	-----------

Le Bureau a émis un avis favorable.

**7/ Etude d'analyse multicritères sur le bassin de l'USAN – Responsabilité conjointe dans le retard de livraison – levée de garantie et exonération de pénalités.**

**Rapporteur : Monsieur Thierry LAZARO**

Par délibération en date du 27 juin 2014, notre comité a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour une étude d'analyse multicritères préalable à la réalisation d'un Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) sur le bassin versant de l'Yser.

Ce marché a été notifié à l'entreprise « SA Egis Eau » le 3 novembre 2014 pour un montant de 144 187,20 € TTC hors tranche conditionnelle (celle –ci n'a pas été levée).

A l'origine, la durée du marché calqué sur les anciennes études « d'analyse coût-bénéfice » était de 10 mois.

Or, et alors que l'analyse coût-bénéfice consistait principalement en la réalisation d'un modèle économique, l'analyse multicritères intègre de nombreux livrables environnementaux non-quantifiables à priori en dehors d'études plus « poussées ».

De plus, s'agissant d'une approche nouvelle, les partenaires institutionnels et les services instructeurs n'ont pas été en mesure de transmettre immédiatement leurs conseils et recommandations définitifs faute d'interprétation conjointe et précise du contenu des livrables.

Par voie de conséquence non exclusive, la maîtrise d'œuvre a dû revoir plusieurs fois ses travaux afin de les rendre opérationnels.

A ce niveau, il faut préciser que le cahier des charges de cette étude, son estimation et sa durée ont été validés par un comité de pilotage technique composé des partenaires institutionnels et de l'USAN.

Par ailleurs, aucun des scénarii proposés successivement par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre n'a fait l'objet d'un consensus auprès des élus concernés.

Pour l'ensemble de ces raisons, l'USAN maître d'ouvrage, a considérablement sous-estimé la durée de cette étude pourtant validée en amont par l'ensemble des partenaires du comité de pilotage.

C'est pourquoi au vu de la responsabilité conjointe et indissociable de ce retard, il vous est proposé :

- de ne pas appliquer à l'entreprise « SA Egis Eau » les pénalités de retard prévues au marché.
- d'autoriser monsieur le trésorier de Loos les Weppes à lever la retenue de garantie du montant de 7 209,36 € TTC tout en vous précisant que le montant initial du marché (144 187,20 €) a quant à lui été respecté.

Le Bureau a émis un avis favorable.

## **8/ Validation du programme d'entretien et financement par l'Agence de l'eau**

### **Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques DEWYNTER**

Depuis 2008, l'USAN a entamé l'élaboration de plans de gestion sur les cours d'eau non domaniaux de son territoire. Le linéaire de l'USAN a été découpé en tenant compte de la cohérence hydrographique et des masses d'eau de la Directive Cadre sur l'Eau.

A ce jour, sur la base du nouveau territoire défini au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la suite du transfert de la compétence GEMAPI par les EPCI-FP, 8 plans de gestion pluriannuels bénéficient d'un arrêté préfectoral portant autorisation au titre du Code de l'Environnement et d'une Déclaration d'Intérêt Général.



Les Plans de Gestion du Frênelet et du territoire Lys/Deûle ont été réduits des linéaires repris en gestion par la MEL et la CABALLR. Le territoire Lys / Deûle est aujourd'hui le territoire Lys rive droite.

Le Plan de Gestion de la Longue Becque et de la Melde est encore en cours d'instruction réglementaire et l'enquête publique peut être envisagée en 2020.

**Ainsi, le linéaire retenu pour les actions d'entretien des cours d'eau gérés par l'USAN au titre des plans de gestion pluriannuels pour les années 2019 à 2022 est de 764 km.**

*Cf. Récapitulatif des linéaires annexe 1 :*

Des nouveaux linéaires devront prochainement faire l'objet d'un plan de gestion :

- les nouveaux linéaires du territoire Lys rive droite (ex-SI3H) seront ajoutés au renouvellement du plan de gestion initial,
- le territoire de la Falaise Morte, nouvellement confié par la CCHF, sera réalisé par l'USAN ;
- les territoires Vieille Lys et Lawe, confiés en gestion par la CCFL et en lieu et place de l'ex-SIPAL, dont l'élaboration des plans de gestion est prévue par le SYMSAGEL ;
- le territoire de la Naviette et de la Deûle, sur la CC Pévèle-Carembault, fera l'objet d'un plan de gestion qui intégrera les nouveaux linéaires. Une coordination avec la MEL et la CAHC sera nécessaire.

### **Interventions programmées**

Le territoire présente de grandes disparités de pentes, de nature de sols, de vitesses d'écoulement..., les objectifs d'entretien peuvent donc varier d'un secteur à un autre mais globalement l'objectif du programme d'entretien est de mettre en œuvre des actions destinées à « contrôler » et guider l'évolution naturelle des milieux pour les maintenir dans un état d'équilibre favorable à la gestion hydraulique, la prévention des inondations et à l'atteinte du bon état écologique (DCE) tout en conciliant les usages et les facteurs humains présents sur le territoire.

L'entretien est programmé sur 5 ans sur l'ensemble des plans de gestion.

Plusieurs objectifs sont donc poursuivis par l'USAN :

- ✓ Assurer le bon écoulement des eaux par la surveillance du réseau et la gestion des embâcles et déchets
- ✓ Lutter contre les dysfonctionnements hydrauliques dus à un développement abondant de la végétation herbacée
- ✓ Maintenir, gérer, développer la ripisylve
- ✓ Lutter contre les espèces invasives

L'opération d'entretien de cours d'eau au titre des plans de gestion pluriannuels, au titre des années 2019 à 2022, soit sur 764 km, consiste en :

- la gestion sélective des embâcles et des déchets,
- la surveillance du réseau hydrographique,
- l'entretien de la ripisylve,
- la gestion des herbacées et le faucardage raisonné,
- la gestion des espèces invasives.

### **Financement prévisionnel des travaux d'entretien :**

L'Agence de l'Eau Artois Picardie, dans le cadre de son XI<sup>ème</sup> programme d'interventions (2019 – 2024), peut apporter une participation financière forfaitaire de 750 € HT (ou 900 € TTC) sur 3 années pour les opérations d'entretien de cours d'eau programmées dans le cadre de plan de gestion pluriannuels dûment autorisés ou en cours d'instruction.

Le Président propose de valider :

- la mise en œuvre des travaux d'entretien programmés dans le cadre des plans de gestion pluriannuels, en conformité aux arrêtés préfectoraux portant autorisation des opérations, au titre des années 2019 à 2022,
- la demande de participation financière faite auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, pour la mise en œuvre des dits travaux d'entretien.

Le Bureau a émis un avis favorable.

## Annexe 1 :

**Récapitulatif des linéaires :**

Plan de Gestion	Critère du linéaire	Arrêté préfectoral	Linéaire retenu 2019-2022 (km)	Linéaire prévisionnel (km)
Yser	Arrêté préfectoral, étude PGE	26/09/2016	353 km	
Nieppe	Arrêté préfectoral, étude PGE	05/04/2017	52,2 km	
Bourre	Arrêté préfectoral, étude PGE	14/12/2016	27,1 km	
Méteren Becque	Arrêté préfectoral, étude PGE	28/12/2015	49 km	
Lys rive droite (ex-Lys – Deûle pour partie)	Cours d'eau classés par la DDTM (valeur 2015) / déduction des linéaires MEL et CABALLR + nouveau linéaire suite Statuts USAN 2019	13/06/2016	67,5 km	
		à venir (ex-SI3H)		38,7 km
Longue Becque et Melde	Cours d'eau classés par la DDTM (valeur 2015)	réponse à la consultation administrative en septembre 2019	52,2 km	
Frênelet	Réseau de l'étude PGE / déduction des linéaires MEL et CABALLR	28/06/2019	23,5 km	
Plate Becque et Borre Becque +	Arrêté préfectoral, étude PGE	06/12/2017	91,9 km	
Grande Becque de Saint Jans	Arrêté préfectoral, étude PGE	19/09/2017	47,5 km	
Vieille Lys	Cours d'eau classés par la DDTM (valeur 2015)	à venir SYMSAGEL		45,8 km + 6,7 km
Lawe	Cours d'eau classés par la DDTM (valeur 2015)	à envisager SYMSAGEL (ex-SIPAL)		8,8 km
Falaise Morte	Cours d'eau classés par la DDTM (valeur 2015) / nouveau linéaire suite Statuts USAN 2019	à venir USAN		31 km
Deûle / Naviette	Cours d'eau classés par la DDTM (valeur 2015) / nouveau linéaire suite Statuts USAN 2019	à venir USAN		18 km + 18,2 km
<b>TOTAL</b>			<b>763,9 km</b>	<b>167,2 km</b>

*L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Président remercie les membres du Bureau et lève la séance.*

**Les membres du Bureau**